

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

4 OCTOBRE 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Exploitation des
parkings de la Fête des
Loges – Convocation de
la Commission
Consultative des
Services Publics Locaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 5 octobre 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 17 octobre 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 octobre 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 4 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 septembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

Avaient donné procuration :

Madame DESCHAMPS à Madame FUCHS
Monsieur DERCHE à Madame MAUVAGE
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur LAMY
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Monsieur TASSEL

OBJET : EXPLOITATION DES PARKINGS DE LA FETE DES LOGES –
CONVOCATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX

RAPPORTEUR : Madame MARGOT-MALARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le 2 juin 2005, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du stationnement payant de surface de la Fête des Loges pour les saisons 2005 à 2007.

Ce contrat est arrivé à terme le 19 août dernier, à l'issue de la Fête des Loges 2007. La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence afin de choisir un nouveau délégataire à partir de la saison 2008.

La Ville envisage de reconduire les missions du précédent contrat, à savoir l'exploitation des 3 aires de stationnement (P1 : 343 places, P2 : 192 places et P3 : 43 places) pendant les heures d'ouverture de la Fête des Loges.

Le délégataire doit assurer :

- le bon entretien du matériel mis à sa disposition et des allées ;
- la sécurité et la surveillance des parkings ;
- la continuité et la qualité du service public : les parkings P1 et P2 doivent être ouverts tous les jours. Le parking P3 est ouvert les vendredis, week-ends, veilles de jours fériés.

Conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, codifiée à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être consultée sur tout projet de Délégation de Service Public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- convoquer la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le mode de gestion du stationnement payant de surface aux abords du site de la Fête des Loges ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France


Roselle CROS